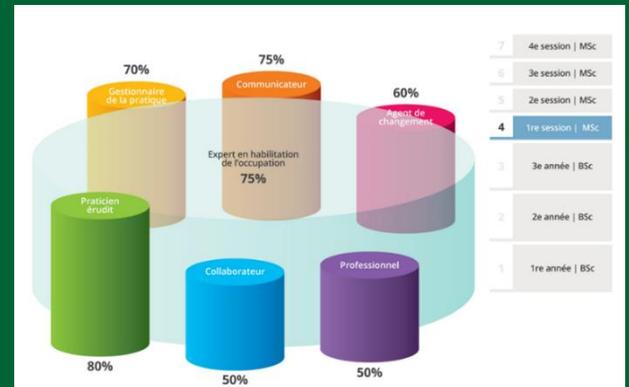


Durant cette étape, l'étudiant peaufine principalement les compétences de praticien érudit, d'expert en habilitation de l'occupation et de communicateur. En ce sens, les étudiants sont en mesure de : 1) évaluer de façon critique les faits scientifiques et les données factuelles en lien avec des thématiques particulières rencontrées chez des clients en ergothérapie; 2) anticiper comment intégrer les conclusions de l'évaluation critique dans la pratique; 3) juger et critiquer les méthodes d'investigation dans les écrits scientifiques; 4) anticiper comment intégrer la critique des méthodes d'investigation dans la pratique; 5) porter un regard critique sur les concepts de base (occupations, environnement, personne) et sur plusieurs modèles théoriques de la profession; 6) anticiper comment les modèles conceptuels viennent enrichir la pratique; 7) intégrer la séquence du processus de recherche scientifique; 8) solutionner une problématique ciblée de la pratique en s'appuyant sur les notions théoriques, les faits scientifiques et les données factuelles dans le respect de la diversité; 9) créer et imaginer des solutions nouvelles à certaines problématiques ciblées de la profession. Les cours suivants y contribuent : ERG6001 Épistémologie et assises théoriques en ergothérapie; ERG6002 Faits scientifiques et données probantes; ERG6003 Méthodes de recherche quantitatives et qualitatives en réadaptation; ERG6009 Évaluation de programme en ergothérapie et en réadaptation et ERG6016 Préparation à l'essai critique. Les compétences de praticien érudit, d'expert en habilitation à l'occupation et de communicateur sont les plus développées à cette étape du parcours de formation.



EXPERT EN HABILITATION AUX OCCUPATIONS

Bloc 1 – Processus

1.1 Procéder à une évaluation complète et adéquate du rendement occupationnel (qui relève la nature des difficultés occupationnelles et les forces de la personne en tenant compte des valeurs et des croyances de celle-ci)

- Applique une démarche d'évaluation des besoins occupationnels d'une problématique de groupes, collectivités, populations, organismes;
- Planifie une évaluation d'un programme développé en réponse à des besoins occupationnels;
 - Identifie des indicateurs à partir du modèle logique;
 - Choisit des outils d'évaluation en fonction des indicateurs;
 - Planifie la collecte de données;
 - Établit un échéancier.

1.2 Faire une synthèse des résultats des évaluations et du raisonnement en vue d'élaborer un plan d'intervention

- Analyse les éléments relatifs à l'action, la tâche, l'activité et aux occupations.

Bloc 2 - Faire preuve d'expertise

1.4 Travailler efficacement en étant centré sur la personne

- Justifie en quoi l'approche centrée sur la personne est centrale à la conceptualisation de l'ergothérapie.

1.6 Faire preuve d'une pratique centrée sur l'habilitation à participer à des occupations

- Porte un regard critique sur les concepts de base (occupations, environnement, personne) et sur plusieurs modèles théoriques de la profession;
- Évalue la représentation de son identité professionnelle.

COMMUNICATEUR

2.1 Établir un dialogue efficace

- Transmet et utilise de façon guidée de la rétroaction;
- Communique au plan verbal et au plan non-verbal en utilisant les ressources pertinentes (TIC, etc.).

2.2 Transmettre efficacement des documents écrits et électroniques

- Utilise avec discernement le vocabulaire propre aux occupations et à la profession et aux contextes de diffusion (recherche, évaluation de programme, etc.).

COLLABORATEUR

3.1 Travailler efficacement dans des équipes interprofessionnelles et intra-professionnelles

- Utilise de façon appropriée ses acquis antérieurs dans son rôle de leader et les autres rôles au sein d'une équipe de pairs;
- Participe à l'évaluation du fonctionnement d'une équipe de pairs en portant un regard critique sur son rôle et celui des autres dans un contexte où l'équipe doit établir les balises;
- Suggère des moyens pour améliorer le fonctionnement d'une équipe de pairs dans une équipe de pairs qui doit établir ses balises;
- Identifie les obstacles et les facilitateurs influençant le fonctionnement d'une équipe qui doit établir ses balises;
- Participe à la définition du mandat et des cibles communes d'une équipe de pairs;
- Observe et analyse les processus de prise de décision partagée d'une équipe de pairs quant au mandat et cibles communes.

3.2 Travailler efficacement en équipe (dynamique de l'équipe) afin de gérer et de résoudre les conflits (aléas du travail d'équipe)

- Choisit le moment approprié pour discuter d'un irritant avec la personne concernée;
- Utilise son pouvoir pour créer des situations gagnantes pour tous;
- Identifie les éléments en présence dans une situation conflictuelle au sein d'une équipe;
- Participe à l'analyse de la nature et des sources du conflit;
- Identifie les situations nécessitant l'intervention d'une autorité;
- Identifie et accepte sa part de responsabilité dans un conflit.

GESTIONNAIRE DE SA PRATIQUE

4.1 Gérer la pratique professionnelle et la carrière au quotidien

- Réévalue ses stratégies pour gérer de nouvelles exigences de formation;
- Explore des champs d'intérêt professionnels potentiels en lien avec ses expériences personnelles et professionnelles.

4.2 Participer à des activités qui contribuent à l'efficacité des organisations et des systèmes

- Détermine les ressources nécessaires pour la réalisation d'interventions ou de programmes.

AGENT DE CHANGEMENT

5.1 Revendiquer les possibilités occupationnelles, le rendement occupationnel et la participation occupationnelle pour les personnes, les collectivités et la population ne recevant pas de services (en général)

- Conçoit un programme pour soutenir la démarche de changement des personnes, une collectivité ou une population;
- Utilise un modèle (cadre) logique pour organiser un programme;
- Utilise les méthodes de recherche pour évaluer un programme soutenant le changement chez des personnes, une collectivité ou une population;
- Dépister les indicateurs sur l'état de santé des personnes, d'une collectivité ou d'une population;
- Propose des modalités d'intervention appropriées aux groupes vulnérables (continuité et multidisciplinarité).

5.2 Revendiquer les possibilités occupationnelles associées aux déterminants de la santé, au bien-être et à l'équité pour les clients recevant des services

- Analyse les besoins occupationnels associés à la santé selon diverses approches.

5.3 Communiquer le rôle et les avantages de l'ergothérapie

- Justifie le rôle de l'ergothérapie en fonction des divers courants de pensée en ergothérapie et en discernant les concepts occupationnels.

PRATICIEN ÉRUDIT

6.1 Maintenir et rehausser ses compétences par l'apprentissage continu

- Revoit l'organisation et les représentations de ses connaissances;
- Ajuste ses stratégies d'apprentissage en fonction des besoins ressentis ou démontrés;
- Évalue les apprentissages des tiers et, au besoin, apporte des correctifs.

6.2 Évaluer de façon critique l'information afin d'appuyer les décisions concernant le client, les services et la pratique

- Initie l'intégration des conclusions des informations scientifiques pour la pratique;
- Évalue et critique les méthodes de recherche dans les écrits scientifiques;
- Se questionne sur les fondements scientifiques de la pratique.

6.3 Favoriser l'apprentissage des personnes, des membres de l'équipe et des autres apprenants

- Identifie avec ses pairs des aspects qui posent problème pour la compréhension du groupe ou d'un individu dans le but d'aider des tiers à déterminer leurs besoins d'apprentissage;
- S'initie à l'importance et à la diversité des moyens ou des outils d'apprentissage;
- S'assure que les personnes et les familles aient compris les enseignements reçus.

PROFESSIONNEL

7.2 S'engager à offrir une pratique compétente (prendre soin de soi afin d'offrir une pratique optimale)

- Se questionne en rapport à ses besoins, autant ressentis que démontrés, en tenant compte des exigences de la formation;
- Partage avec ses pairs les besoins qu'il a définis.

7.4 Appuyer la profession de l'ergothérapie

- Identifie la raison d'être des organismes professionnels en ergothérapie.